



FIA de droit français

**MIROVA SOLIDAIRE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 juin 2025

**Société de Gestion : MIROVA**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**



**MIROVA** 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 58 19 00 20

<http://www.mirova.com/>



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>7</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>8</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>10</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>11</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>22</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>23</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>28</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>90</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Politique d'investissement Solidaire :

L'objectif de gestion du fonds est d'investir d'une part à 50% de son actif minimum en titres non cotés émis par des entités agréées par l'autorité administrative en tant qu'entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS) au sens de l'article L3332-17-1 du code du travail, et d'autre part en titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux et financiers.

La performance recherchée par le fonds est principalement « sociale ». Les investissements réalisés se sont portés conformément à l'objectif de gestion sur des entreprises non cotées à forte utilité sociale, environnementale, territoriale. En France, ces entreprises évoluent principalement au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nos investissements couvrent tous les statuts juridiques de l'ESS et de l'entrepreneuriat social: coopératives, associations, SA, SAS, SCA, SCIC, SARL ou encore FCPR/FCPI « Impacts ».

#### Thématiques solidaires :

Le fonds cible les 4 grandes thématiques d'investissement ci-dessous :



Au 30 juin 2025, les secteurs « logement/Social » et « Emploi » qui représentent respectivement 40.5% et 29% des investissements, sont les deux principales thématiques du portefeuille. Au travers de cette allocation le FPS réalise un niveau d'utilité sociale et de lutte contre l'exclusion élevé conforme à ses objectifs. Au cours de l'exercice échu, nous avons implémenté dans le fonds une nouvelle foncière ESUS : la SCA TOIT A MOI (cf la section « exemples d'investissements réalisés »).

La thématique « Environnement » représente 10.3% du portefeuille avec des investissements concentrés principalement dans les secteurs de l'agriculture, des énergies décarbonées et de l'économie circulaire. Le poids de ce secteur a progressé de plus de 1% sur l'exercice avec l'implémentation de nouveaux projets ou des renforcements de lignes déjà implémentées dans le portefeuille (Exemple : la SCA LES FEVES et SCA TERRE DE LIENS, foncières agricoles).

La solidarité internationale totalise 7.4% du portefeuille : au travers de cette thématique, le fonds facilite les financements innovants à destination des populations les plus vulnérables dans les pays émergents au travers des microcrédits (IMF), des ONG d'urgence humanitaire et du financement de l'entrepreneuriat social. Cette poche a diminué en relatif sur l'exercice échu.



# 1. Rapport de Gestion

## Taux d'investissement :

Au 30 juin 2025, le taux d'investissement global du FPS MIROVA SOLIDAIRE est de 69% (hors engagements) et le taux d'investissement ESUS est de 64.4%, bien au-delà du minimum réglementaire (50%).

## Allocation par classe d'actifs :

Le FPS MIROVA SOLIDAIRE intervient principalement en fonds propres et en dette au travers d'actifs financiers non cotés diversifiés : actions, parts sociales, titres associatifs, titres participatifs, obligations convertibles, obligations ordinaires, billets à ordre, parts de FCPR Impact etc...

Les investissements en fonds propres sont majoritaires (54%). Les produits de taux représentent 10% du portefeuille. Ce sont principalement des billets à ordre à taux fixe d'une durée moyenne de 5 ans et des obligations non cotées. Les fonds d'impact (investissements décaissés) totalisent 3% (hors engagements). Le buffer de liquidités représente 33% du portefeuille : il est placé en fonds monétaires ISR.

## Emetteurs financés :

Au total, le portefeuille est composé de 58 émetteurs différents et de 96 lignes d'investissements. Les principaux émetteurs financés se répartissent comme suit :

	Fonds
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT SAS	14,3
HABITAT ET HUMANISME SOINS	10,4
EHD	5,3
PROLOG UES	4,3
FONCIERE TERRE DE LIENS	4,2
SOLIFAP	3,3
LA NEF	2,8
INCO INVESTISSEMENT	1,9
ACTED	1,6
ENERGIE PARTAGEE SAS	1,5
SNL PROLOGUES	1,3
SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE SA	1,0
ADIE	0,9
ABONDANCE DE JOIE	0,8
NOVETAPE	0,8
1001PACT	0,7
SOGAMA	0,7
SIDI ASSOCIATION	0,6
CITIZEN CAPITAL PARTENAIRES SAS	0,6
IMPACT PARTENAIRES	0,6
HELENOS SA	0,5
SCA LES FEVES	0,5
SIMPLON	0,5
SAS OPTIMA (LA VARAPPE)	0,5
ETHIQUABLE SARL	0,5
<b>Nombre de titres solidaires détenus dans le portefeuille</b>	<b>96</b>

Principaux émetteurs en %\_Source Mirova



# 1. Rapport de Gestion

## Exemples d'investissements réalisés sur l'exercice :

Sur l'exercice 2024/2025, nous avons procédé à de nouveaux investissements en actions, billets à ordre, notamment sur :

### SCA TOIT A MOI

Cette foncière est issue du développement de l'association *Toit à moi* dont l'objectif est de réinsérer les personnes démunies. La mission de l'association s'articule autour de 3 pôles (logement, accompagnement et lien social). La foncière répond au problème d'hébergement des personnes sans-abris. L'association en mettant en œuvre un accompagnement complet aide les individus démunis ainsi logés à se réinsérer socialement. Les hébergements ne sont pas voués à être définitifs, ils se font de manière ponctuelle.

### SCA VILLAGES VIVANTS

Villages Vivants est une foncière immobilière rurale et solidaire qui rassemble des citoyens, des entreprises et des collectivités qui s'engagent à apporter des fonds pour acheter, rénover et louer des locaux à des entreprises de l'économie social et solidaire implantés sur les territoires ruraux. Partant du diagnostic préoccupant de la vacance commerciale et du phénomène plus global de dévitalisation des centralités urbaines et rurales en France, le projet Villages Vivants a pour mission de produire un changement sociétal pour des cœurs de villes et villages par la redynamisation des villages et petites villes grâce à l'implication des habitants et l'acquisition participative de commerces de proximité et autres lieux recréant du vivre ensemble.

### LA NEF

La Nef est une coopérative bancaire créée en 1988 réunissant particuliers et professionnels désireux de « construire une société plus durable ». La coopérative se définit comme une banque éthique d'intérêt général défendant une « finance saine et transparente ». Elle finance divers secteurs tels que la filière bio, les énergies renouvelables, l'entrepreneuriat social ou encore la mobilité douce. Par ailleurs, une large part de son activité se tourne vers des projets en émergence. La Nef a, par exemple, été l'un des premiers établissements à soutenir le commerce équitable dès le début des années 90. **Elle est aujourd'hui la première banque éthique en France. La Nef est le seul établissement à ne financer que des projets à impact positif : Filière bio, Energies renouvelables, collectivités locales, secteur culturel, etc.**

### SCA TERRE DE LIENS

Cette société en commandite par action est une foncière agricole créée en 2006.. Face au déclin du nombre d'agriculteurs en France, l'idée de faciliter les installations par l'acquisition de terres agricoles est à l'origine du lancement de cette structure : Terre de Liens cherche ainsi à enrayer la disparition des terres (artificialisation) et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. Depuis sa création, la foncière Terre de Liens a levé plus de 157M€ pour acheter des fermes et implanter des activités agri-rurales diversifiées. L'entreprise loue ces fermes à des paysans engagés dans une agriculture de proximité et à taille humaine. La SCA est partenaire de Mirova Solidaire depuis 2020.



# 1. Rapport de Gestion

## Foncière SNL-Prologues

SNL-Prologues a été créée en 1995 pour accompagner l'activité du mouvement constitué autour des associations Solidarité Nouvelle pour le Logement. Outil de mutualisation du patrimoine immobilier mobilisé par les associations locales pour mener à bien leur mission sociale d'insertion par le logement, la Foncière crée des logements d'insertion ainsi que des structures d'hébergement par construction, achat-rénovation, bail à réhabilitation. Elle détient ou loue à long terme et entretient près de 1300 logements en petites unités, situés en Ile-de-France « dans des zones actives, bien desservies par les transports, pour donner plus de chance à l'insertion des locataires ».

## NOVETAPE

Résidétapes est un opérateur social qui conçoit des solutions de logements temporaires (de quelques semaines à 2 ans), abordables et accompagnés (présence d'1 conseiller social dans chaque résidence) afin d'accompagner la mobilité professionnelle et de contribuer au développement économique des territoires. L'opérateur est présent en Ile-de-France (11 résidences), à Lyon (2), en Loire-Atlantique (2) et à Marseille (1), des territoires connaissant à la fois un développement économique et une forte tension immobilière. Résidétapes gère 1400 logements en 2022, 25 ans après la création de sa première résidence dans le Val de Marne. En 2020, Résidétapes, locataire des résidences qu'elle opère, a créé sa foncière (Novetape) afin d'accélérer le déploiement de son offre sur le territoire. Forte d'une première levée réalisée en 2020 de 6m€ auprès de 4 investisseurs solidaires dont Mirova Solidaire, elle cherche à lancer la production de nouveaux sites au travers de cette deuxième levée réalisée en 2024.

## Performances financières sur l'exercice échu :

Sur l'exercice échu, le fonds affiche une performance financière nette positive avec des niveaux d'impacts sociaux élevés dans la création ou la préservation d'emplois, la création de logements d'insertion ou encore l'inclusion au sens large et l'environnement :

- 1881 - 001314 : Mirova Solidaire
  - o FR0010354555 (M C EUR) Performance financière nette : 0,863%
  - o FR0012097053 (I C EUR) Performance financière nette : 0,606 %

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	20 788 159,11	7 166 595,81
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	4 999 961,05	0,00
OSTRUM SRI CASH PLUS I	0,00	3 098 254,73
PROLOG UES	2 350 000,00	0,00
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	1 999 950,00	0,00
FONCIERE TERRE DE LIENS	1 999 935,00	0,00
NOVETAPE	1 780 038,71	0,00
NEF PART B	1 449 990,00	0,00
FONCIERE SOLIDAIRE TOIT A MOI	850 000,00	0,00
ACTED 3.5% 31-07-24	0,00	620 000,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 97,99%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.



# 1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9**

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des prestataires fournissant des services d'aide à la décision d'investissement ou d'exécution dans le cadre de ses obligations réglementaires, cette politique est disponible sur son site internet <http://www.mirova.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

### ■ Politique de rémunération

#### Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

#### I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de la Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow, ...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.

### I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

### III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
- o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024\* : 17 876 585 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : 13 495 569 €

Effectifs concernés : 178

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 148 111 €

- Cadres supérieurs : 5 731 370 €

- Membres du personnel : 14 416 741 €

Effectifs concernés : 74



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 1

### Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

#### 1/ Grille d'impact

<b>Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :</b>		
Abus de marché Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme FATCA Associated persons (US)	Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué	- 5%
Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct	Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués	- 10%
<b>Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlements intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoire des procédures de Mirova</b>		
	Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI	- 20%
	Récidive signifiée par un courrier du RCCI	- 50%
	Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI	- 100%
<b>Respect des règles d'investissement</b>		
	Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs	- 10%
	Plus de 5 dépassements significatifs	- 25%
	Plus de 5 dépassements graves	- 50%
	Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova	- 100%
<i>Dépassement non significatif : moins de 10% des limites</i>		
<i>Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites</i>		
<i>Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée</i>		

#### 2/ Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus\*

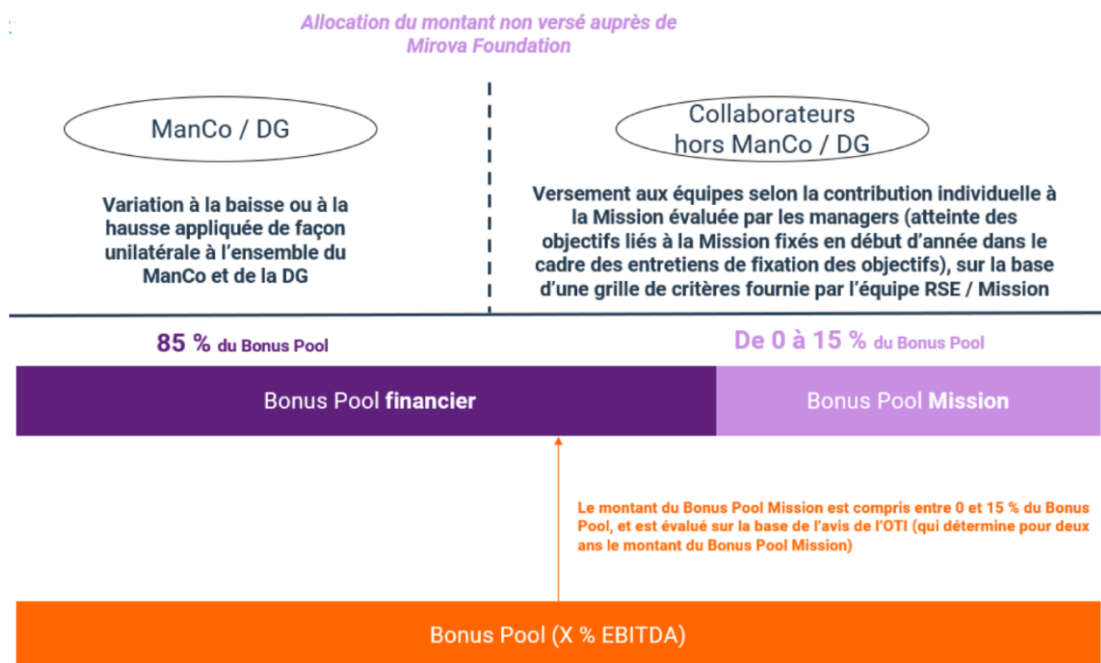
\* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 2

### Dispositif d'intégration des critères de mission (durabilité) dans la rémunération variable





## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé MIROVA SOLIDAIRE**

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MIROVA SOLIDAIRE constitué sous forme de Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.



## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers non cotés sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers non cotés.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :  
2025.12.05  
13:26:20  
+01:00

Amaury Couplez  
Associé



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>190 406 343,95</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 279 103,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	182 127 240,46
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>302 400,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	302 400,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>21 295 801,24</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 547 459,93
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 748 341,31
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>120 638 414,48</b>
OPCVM	111 430 683,48
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 348 560,00
Autres OPC et fonds d'investissements	7 859 171,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>15 249 178,20</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>347 892 137,87</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>432 474,76</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>8 561 516,99</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>8 993 991,75</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>356 886 129,62</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	352 348 680,02
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	2 920 318,34
<b>Capitaux propres I</b>	<b>355 268 998,36</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>355 268 998,36</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 617 131,26
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 617 131,26</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>356 886 129,62</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	83 046,52
Produits sur obligations	654 710,00
Produits sur titres de créances	45 874,65
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	588 818,68
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 372 449,85</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 372 449,85</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 783 748,04
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-1 783 748,04</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-411 298,19</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-33 719,73</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-445 017,92</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	991 244,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-600,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>990 644,18</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>84 041,68</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>1 074 685,86</b>



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 158 419,55
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 158 419,55</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>132 230,85</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>2 290 650,40</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>2 920 318,34</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

###### A1a. Stratégie et profil de gestion

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

L'objectif de gestion du fonds est d'investir d'une part à 40% de son actif minimum en titres non cotés émis par des entités agréées par l'autorité administrative en tant qu'entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS) au sens de l'article L3332-17-1 du code du travail, et d'autre part en titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux et financiers.

Ces investissements visent à financer des organisations disposant de pratiques de bonne gouvernance et avec une forte utilité sociale et/ou environnementale, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Le fonds cherche à offrir principalement une « performance sociale et environnementale » au-delà de la performance financière offerte par ces actifs. Le rendement des titres solidaires et d'impact pourra s'avérer inférieur à celui du marché monétaire.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>252 578 258,32</b>	<b>309 878 063,59</b>	<b>301 513 524,99</b>	<b>316 975 642,98</b>	<b>355 268 998,36</b>
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE I en EUR</b>					
Actif net	38 003 600,88	41 330 739,96	38 468 212,01	42 972 467,21	43 280 724,23
Nombre de titres	3 899,4654	4 261,9670	3 957,8484	4 392,0786	4 396,9424
Valeur liquidative unitaire	9 745,84	9 697,57	9 719,47	9 784,08	9 843,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,04	-8,63	-33,43	-17,58	29,81
Capitalisation unitaire sur revenu	-36,66	-49,21	-14,41	-29,19	-34,03
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE M en EUR</b>					
Actif net	214 574 657,44	268 547 323,63	263 045 312,98	274 003 175,77	311 988 274,13
Nombre de titres	1 971 274,7940	2 473 203,4622	2 411 035,1048	2 488 690,1506	2 809 555,9709
Valeur liquidative unitaire	108,85	108,58	109,10	110,09	111,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,06	-0,09	0,00	-0,19	0,33
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,13	-0,27	-0,26	-0,05	-0,10



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

### **A - Règles d'évaluation des actifs:**

#### **I Portefeuille titres :**

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du fonds professionnel spécialisé) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du fonds professionnel spécialisé est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du fonds professionnel spécialisé sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le fonds professionnel spécialisé s'est conformé(e) aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des fonds professionnel spécialisé. Ces règles sont applicables en fonction des titres détenus dans le portefeuille au jour de l'édition du prospectus.

#### **Les actions :**

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs détenues par le fonds professionnel spécialisé sont évaluées par la société de gestion selon les critères suivants :



## 5. Comptes de l'exercice

### 1- Valeurs cotées

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de Bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres étrangers cotés sont évalués sur la base du dernier cours de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de leur marché principal converti en Euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ; lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces titres sont évalués selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

Les valeurs et titres détenus par le fonds professionnel spécialisé sont évalués afin d'établir les valeurs liquidatives et de procéder aux arrêtés comptables, selon les règles décrites ci-dessous.

### 2- Les instruments financiers non cotés

Les instruments financiers non cotés sont comptabilisés la première année, par MIROVA, à leur valeur d'acquisition. A l'issue de la période probatoire<sup>1</sup>, les titres sont valorisés au moins une fois par an. Les réévaluations éventuelles sont effectuées par MIROVA et sous le contrôle du Commissaire aux comptes du fonds professionnel spécialisé, dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables.

Trois types d'instruments financiers sont distingués :

- les titres donnant accès au capital de la structure ;
- les billets à ordre ;
- les obligations.
- MIROVA étudie la réévaluation des titres en portefeuille, dans les cas suivants :
- Existence d'une transaction récente avec un tiers indépendant dans la société concernée ;
- Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieure payée par le fonds professionnel spécialisé ;
- Existence de transactions intervenues entre des personnes indépendantes

(intervention d'un tiers) et portant sur un montant significatif de titres, à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieurement payée par le fonds professionnel spécialisé.

A défaut de disposer de références externes, les titres seront évalués à partir des trois grandes familles d'évaluation suivantes :

- Méthodes des comparables (existence de transactions récentes sur un comparable coté ou non coté) ;
- Méthodes d'évaluation par les flux ;
- Méthodes patrimoniales.

En cas de l'impossibilité d'utiliser l'une des méthodes précédentes, les titres donnant accès au capital sont maintenus à leur prix de revient.

Les billets à ordre et les obligations sont évalués à leur valeur historique et font l'objet à l'issue de la période probatoire à l'instar des titres de capital d'une réévaluation ou d'une décote en fonction des critères précis et spécifiques.

Dans tous les cas, en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, l'évaluation est corrigée à la baisse.



## 5. Comptes de l'exercice

### 3- Décotes applicables sur instruments financiers non cotés

L'évaluation des titres est révisée à la baisse en appliquant une décote en cas de constatation par MIROVA d'éléments tangibles et déterminants qui contribuent à une variation significative de la situation nette et/ou des perspectives de la société (à la baisse) par rapport à ce qui a été constaté lors de la dernière évaluation.

Il est dans ce cas, constaté des provisions comptables, selon un processus validé ad hoc. La décote sera réduite dès que des éléments probants permettront de reprendre la totalité ou une partie des décotes comptables.

### 4- Cas des avances en comptes courants

Les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Le montant nominal est majoré des intérêts courus éventuels qui s'y rattachent.

Cette évaluation est révisée à la baisse en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, ses perspectives, sa rentabilité ou sa trésorerie.

#### Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

#### Les valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

#### Les fonds :

Les parts ou actions de fonds sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du fonds professionnel spécialisé sont évalués sur la base d'estimation fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

#### Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit,
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):



## 5. Comptes de l'exercice

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

### **2 Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

#### **Les marchés à terme fermes et conditionnels organisés**

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

#### **Les swaps :**

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » (Synthetic Equity Swaps) ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

#### **Les changes à terme :**

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.



## 5. Comptes de l'exercice

### 3 Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

#### A) Engagements sur marchés à terme fermes :

##### 1) Futures :

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

##### 2) Engagements sur contrats d'échange :

###### a) de taux

contrats d'échange de taux adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

###### b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

#### B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

### 4 Devises :

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### 5 Instruments financiers non cotés et autres titres :

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.



## 5. Comptes de l'exercice

### **B - Méthodes de comptabilisation**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du fonds et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de cette période.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

### **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Ce fonds professionnel spécialisé a été transformé en tant que fonds professionnel spécialisé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 07/08/2014.

Le document «politique de vote» est disponible sur le site Internet de MIROVA «[www.mirova.com](http://www.mirova.com)».

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus complet doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



## 5. Comptes de l'exercice

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnement et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :

#### I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

#### II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques au fonds.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

#### III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le fonds ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ....) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ; Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).



## 5. Comptes de l'exercice

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

### IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du Fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres au fonds ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

### V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

### VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

### VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas des fonds investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.



## 5. Comptes de l'exercice

Frais facturés au fonds professionnel spécialisé:	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	<b>Part M :</b> 0,40% TTC maximum <b>Part I :</b> 0.65% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0.10% TTC maximum (prélèvement forfaitaire*)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<b>Part M et Part I :</b> 1% TTC Taux maximum
Commission de sur performance	Néant	Néant
Commission de mouvement	Néant	Néant

\*Le taux maximum forfaitaire pourra être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci, et à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

Outre les frais précités, resteront à la charge du fonds professionnel spécialisé :

- 1. les frais d'intermédiaires et de courtage, y compris les frais d'acquisitions opérées par le fonds faisant objet d'une taxe droit de cessions**
- 2. les coûts des services extérieurs** exposés pour l'acquisition, la gestion et la cession des actifs du fonds (notamment, les honoraires d'étude et d'audit, d'expertise et de conseil, les frais de contentieux et autres frais, que ces opérations aboutissent ou non) ainsi que les impôts et taxes éventuellement encourus.

En cas d'avances par la société de gestion, ces remboursements seront effectués mensuellement. Le total de ces frais ne pourra pas excéder 1 % (TTC) l'an du total de l'actif net du fonds. Le fonds ne remboursera pas les frais de contentieux correspondant à un litige à l'issue duquel la responsabilité de la société de gestion serait reconnue de manière définitive par une juridiction. La société de gestion fera en sorte que le montant de ces frais soit, en tout état de cause, proportionné à l'opération d'investissement.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MIROVA SOLIDAIRE M	Capitalisation	Capitalisation
Part MIROVA SOLIDAIRE I	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>316 975 642,98</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	50 599 012,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 043 422,84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-411 298,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	990 644,18
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 158 419,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>355 268 998,36</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	310,0000	3 048 800,40
Parts rachetées durant l'exercice	-305,1362	-2 993 925,95
Solde net des souscriptions/rachats	4,8638	54 874,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 396,9424	
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	429 788,8917	47 550 212,28
Parts rachetées durant l'exercice	-108 923,0714	-12 049 496,89
Solde net des souscriptions/rachats	320 865,8203	35 500 715,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 809 555,9709	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MIROVA SOLIDAIRE I FR0012097053	Capitalisation	Capitalisation	EUR	43 280 724,23	4 396,9424	9 843,36
MIROVA SOLIDAIRE M FR0010354555	Capitalisation	Capitalisation	EUR	311 988 274,13	2 809 555,9709	111,04



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	BELGIQUE +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	190 406,34	188 514,52	1 891,83	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>190 406,34</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	302,40	0,00	302,40	0,00	302,40	0,00
<b>Total</b>	<b>302,40</b>	<b>0,00</b>	<b>302,40</b>	<b>0,00</b>	<b>302,40</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	21 295,80	19 925,80	1 370,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 561,52	0,00	0,00	0,00	8 561,52
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>19 925,80</b>	<b>1 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 561,52</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 187,50	340,10	0,00	5 721,88	10 504,48	3 541,84	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 561,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 749,02</b>	<b>340,10</b>	<b>0,00</b>	<b>5 721,88</b>	<b>10 504,48</b>	<b>3 541,84</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	302,40
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	21 295,80
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 598,20</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		



## 5. Comptes de l'exercice

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
QS0003002688	IP AFRIQUE ENTREPRENEURS II LP LIBERE		Non applicable	Maurice	EUR	1 127 781,00
FR0013447927	RING MISSION VENTURE CAPITAL I Part A		Private equity	France	EUR	1 522 740,00
FR0011556356	ALTER EQY 3P A	ALTER EQUITY	Private equity	France	EUR	165 272,90
QS0003001565	CITIZEN CAPITAL II FPCI	CITIZEN CAPITAL PARTENAIRES	Private equity	France	EUR	352 704,00
FR0014004IL6	CITIZEN CAPITAL III FONDS D'ENTREPRISES A MISSION FPCI A	CITIZEN CAPITAL PARTENAIRES	Private equity	France	EUR	1 283 400,00
FR0013397585	CITIZEN CAPITAL IMPACT INITIATIVE	CITIZEN CAPITAL PARTENAIRES	Private equity	France	EUR	928 000,00
FR0014009RH4	Part A2	ESFIN GESTION	Non applicable	France	EUR	335 101,10
FR0013459534	IMPACT CROISSANCE IV PARTS A	IMPACT FINANCE	Divers	France	EUR	2 144 172,00
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	31 147 337,76
FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	10 436 197,80
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	69 847 147,92
FR0013418431	WCP IMPACT DEV 1 PART A	WEINBERG CAPITAL PARTNERS	Non applicable	France	EUR	1 348 560,00
<b>Total</b>						<b>120 638 414,48</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	168 474,76
	Autres créances	264 000,00
<b>Total des créances</b>		<b>432 474,76</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	280 131,26
	Dettes pour défaut de paiement	1 337 000,00
<b>Total des dettes</b>		<b>1 617 131,26</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-1 184 656,50</b>

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	314 835,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 468 912,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			111 430 683,48
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	31 147 337,76
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	10 436 197,80
	FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	69 847 147,92
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>111 430 683,48</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-445 017,92</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-445 017,92</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-445 017,92</b>

#### Part MIROVA SOLIDAIRE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-149 640,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-149 640,69</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-149 640,69</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-149 640,69
<b>Total</b>	<b>-149 640,69</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part MIROVA SOLIDAIRE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-295 377,23</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-295 377,23</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-295 377,23</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-295 377,23
<b>Total</b>	<b>-295 377,23</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 074 685,86</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>1 074 685,86</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 074 685,86</b>

### Part MIROVA SOLIDAIRE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>131 099,61</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>131 099,61</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>131 099,61</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	131 099,61
<b>Total</b>	<b>131 099,61</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part MIROVA SOLIDAIRE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>943 586,25</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>943 586,25</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>943 586,25</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	943 586,25
<b>Total</b>	<b>943 586,25</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>190 406 343,95</b>	<b>53,59</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 279 103,49</b>	<b>2,33</b>
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>1 805 259,89</b>	<b>0,51</b>
SCA LES FEVES	EUR	177 456	1 805 259,89	0,51
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>6 473 843,60</b>	<b>1,82</b>
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	20 390	1 570 030,00	0,44
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	14 362	1 512 031,36	0,43
PROMOTION PARTICIP. COOP. ECO.	EUR	150 612	3 391 782,24	0,95
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>182 127 240,46</b>	<b>51,26</b>
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>561 970,35</b>	<b>0,16</b>
SAS FONCIERE CHENELET	EUR	47 665	561 970,35	0,16
<b>Electricité</b>			<b>403 992,00</b>	<b>0,11</b>
ENERCOOP	EUR	1 000	100 000,00	0,03
EQUISOL A	EUR	2 810	57 717,40	0,02
EQUISOL B	EUR	8 990	184 654,60	0,04
EQUISOL C	EUR	3 000	61 620,00	0,02
<b>Gestion et promotion immobilière</b>			<b>37 338 300,00</b>	<b>10,51</b>
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	516 000,00	0,15
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	245 482	36 822 300,00	10,36
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>850 000,00</b>	<b>0,24</b>
FONCIERE SOLIDAIRE TOIT A MOI	EUR	850	850 000,00	0,24
<b>Immobilier</b>			<b>12 869 884,00</b>	<b>3,62</b>
FONCIERE TERRE DE LIENS	EUR	121 414	12 869 884,00	3,62
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>25 982 276,83</b>	<b>7,31</b>
ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	EUR	41 990	5 290 740,00	1,49
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS	EUR	890 879	792 882,31	0,22
MICROFINANCE SOLIDAIRE	EUR	440 476	308 333,20	0,09
PHITRUST PARTENAIRES	EUR	635 924	591 409,32	0,17
SCIC EHD	EUR	834 950	16 699 000,00	4,69
SIDI ASSOCIATION	EUR	15 131	2 299 912,00	0,65
<b>Produits alimentaires</b>			<b>399 566,20</b>	<b>0,11</b>
I-GREC AO	EUR	1 405	199 566,20	0,06
LURZAININDIA	EUR	200 000	200 000,00	0,05
<b>Services aux entreprises</b>			<b>27 017 070,00</b>	<b>7,60</b>
GARRIGUE	EUR	300	11 682,00	0,00
GROUPE ID'EES	EUR	2 609	561 221,99	0,16



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HELENOS SA	EUR	2 151	1 891 826,01	0,53
NEF PART B	EUR	159 086	4 772 580,00	1,34
OPTIMA BSA R	EUR	192 000	0,00	0,00
PROLOG UES	EUR	77 250	15 450 000,00	4,35
SAS OPTIMA LA VARAPPE	EUR	192 000	1 781 760,00	0,50
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	EUR	10 000	141 200,00	0,04
SOGAMA A	EUR	87 520	2 406 800,00	0,68
<b>Services aux professionnels</b>			<b>2 623 384,75</b>	<b>0,74</b>
1001PACT (1001 PACT COMMON EQUITY A) WR 04-05-23	EUR	727	0,00	0,00
1001 PACT COMMON EQUITY A	EUR	3 815	2 623 384,75	0,74
<b>Services clientèle divers</b>			<b>2 931 188,31</b>	<b>0,83</b>
NOVETAPE	EUR	26 703	2 931 188,31	0,83
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>269 805,85</b>	<b>0,08</b>
FEMU QUI	EUR	1 739	269 805,85	0,08
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>68 680 495,17</b>	<b>19,33</b>
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	468 476	49 321 153,28	13,88
HERRIKOA	EUR	254 575	817 185,75	0,23
INCO INVESTISSEMENT	EUR	72 842	6 786 689,14	1,91
SOLIFAP SHS C	EUR	21 891	11 755 467,00	3,31
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>1 584 507,00</b>	<b>0,45</b>
FONCIERE SOLIDAIRE LEOPOLD BELLAN	EUR	148 780	1 584 507,00	0,45
<b>Vente par correspondance</b>			<b>614 800,00</b>	<b>0,17</b>
AMMAREAL	EUR	290	614 800,00	0,17
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>			<b>302 400,00</b>	<b>0,09</b>
<b>Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>302 400,00</b>	<b>0,09</b>
<b>Vente par correspondance</b>			<b>302 400,00</b>	<b>0,09</b>
AMMAREAL 5.0% 15-04-27 CV	EUR	126	302 400,00	0,09
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>21 295 801,24</b>	<b>5,99</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 547 459,93</b>	<b>1,28</b>
<b>Electricité</b>			<b>300 000,00</b>	<b>0,08</b>
ENERCOOP TPA17 6.0% 12-09-24	EUR	3 000	300 000,00	0,08
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>1 539 638,33</b>	<b>0,44</b>
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 3.47% 10-09-29	EUR	1 500 000	1 539 638,33	0,44
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>705 849,00</b>	<b>0,20</b>
SCIC ENVIE AUTONOMIE 5.0% 31-12-32	EUR	7 000	705 849,00	0,20
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>500 000,00</b>	<b>0,14</b>
SCOPELEC TPA18 6.0% 14-12-26	EUR	2 500	500 000,00	0,14



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>1 501 972,60</b>	<b>0,42</b>
ABONDANCE DE JOIE 1.0% 31-03-28	EUR	1 500	1 501 972,60	0,42
<b>Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>16 748 341,31</b>	<b>4,71</b>
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>370 000,00</b>	<b>0,10</b>
UCPA SPORT VACANCES ASSOCIATION 2.5% 27-10-23	EUR	370 000	370 000,00	0,10
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>350 000,00</b>	<b>0,10</b>
LES GLENANS 3.45% 20-07-28	EUR	350	350 000,00	0,10
<b>Services aux collectivités</b>			<b>6 065 387,70</b>	<b>1,69</b>
ACTED 2.5% 13-12-26	EUR	125	1 267 037,67	0,36
ACTED 2.5% 15-12-28	EUR	350	3 547 226,03	0,98
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	100	1 000 000,00	0,28
TREMLIN 2.69% 11-06-27	EUR	25	251 124,00	0,07
<b>Services aux entreprises</b>			<b>4 786 007,15</b>	<b>1,35</b>
ETHIQUABLE 3.0% 27-12-28	EUR	1 000	1 005 014,00	0,28
ETHIQUABLE AUTRE V 10-09-26	EUR	700	700 000,00	0,20
NEF 2.5% 30-06-31	EUR	250	2 530 993,15	0,72
PREMIERE URGENCE INTLE 4.0% 23-05-30	EUR	11	550 000,00	0,15
<b>Services aux professionnels</b>			<b>2 512 604,17</b>	<b>0,71</b>
ADIE TA 1,5% 03/29	EUR	250	2 512 604,17	0,71
<b>Services clientèle divers</b>			<b>517 500,00</b>	<b>0,15</b>
UCPA SPORT LOISIRS 3.5% 05-07-25	EUR	50	517 500,00	0,15
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>1 501 741,03</b>	<b>0,42</b>
ABONDANCE DE JOIE 1% 31-03-28	EUR	1 500	1 501 741,03	0,42
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>304 997,26</b>	<b>0,09</b>
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS 4.0% 26-11-30	EUR	300 000	304 997,26	0,09
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>340 104,00</b>	<b>0,10</b>
ALIMA 4.0% 20-12-25	EUR	333 000	340 104,00	0,10
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>120 638 414,48</b>	<b>33,96</b>
<b>OPCVM</b>			<b>111 430 683,48</b>	<b>31,37</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>111 430 683,48</b>	<b>31,37</b>
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	283,2777	31 147 337,76	8,77
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	777	10 436 197,80	2,94
OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	EUR	626,7777	69 847 147,92	19,66
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b>			<b>1 348 560,00</b>	<b>0,38</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>1 348 560,00</b>	<b>0,38</b>
WCP IMPACT DEV 1 PART A	EUR	20 000	1 348 560,00	0,38



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres OPC et fonds d'investissement</b>			<b>7 859 171,00</b>	<b>2,21</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>7 859 171,00</b>	<b>2,21</b>
ALTER EQY 3P A	EUR	130	165 272,90	0,05
CITIZEN CAPITAL II FPCI	EUR	800	352 704,00	0,10
CITIZEN CAPITAL III FONDS D'ENTREPRISES A MISSION FPCI A	EUR	5 000	1 283 400,00	0,36
CITIZEN CAPITAL IMPACT INITIATIVE	EUR	2 000	928 000,00	0,26
IMPACT CROISSANCE IV PARTS A	EUR	300	2 144 172,00	0,60
IP AFRIQUE ENTREPRENEURS II LP LIBERE	EUR	2 000 000	1 127 781,00	0,32
Part A2	EUR	1 000 000	335 101,10	0,09
RING MISSION VENTURE CAPITAL I Part A	EUR	2 000	1 522 740,00	0,43
<b>AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES</b>			<b>15 249 178,20</b>	<b>4,29</b>
<b>Total</b>			<b>347 892 137,87</b>	<b>97,92</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	347 892 137,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	8 993 991,75
Autres passifs (-)	-1 617 131,26
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>355 268 998,36</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MIROVA SOLIDAIRE I	EUR	4 396,9424	9 843,36
Part MIROVA SOLIDAIRE M	EUR	2 809 555,9709	111,04

# MIROVA SOLIDAIRE

**COMPTES ANNUELS**  
**28/06/2024**

**BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>317 113 595,35</b>	<b>296 027 544,28</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>174 621 657,35</b>	<b>168 657 148,07</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 496 233,16
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	174 621 657,35	167 160 914,91
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>22 272 207,65</b>	<b>22 144 472,73</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 539 927,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	22 272 207,65	19 604 545,23
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>255 303,56</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	255 303,56
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>105 872 607,66</b>	<b>80 909 428,40</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	97 761 561,66	75 960 656,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	4 948 771,93
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	6 978 427,40	0,00
Autres organismes non européens	1 132 618,60	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>14 347 122,69</b>	<b>24 061 191,52</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>350 207,15</b>	<b>36 188,52</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	350 207,15	36 188,52
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 093 861,03</b>	<b>6 601 939,56</b>
Liquidités	1 093 861,03	6 601 939,56
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>318 557 663,53</b>	<b>302 665 672,36</b>

## BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	317 810 449,82	302 339 982,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-568 790,51	-140 100,12
Résultat de l'exercice (a,b)	-266 016,33	-686 357,73
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>316 975 642,98</b>	<b>301 513 524,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 582 020,55</b>	<b>1 152 147,37</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 582 020,55	1 152 147,37
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>318 557 663,53</b>	<b>302 665 672,36</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	302 021,84	79 048,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	30 000,00	105 778,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	415 221,44	554 210,64
Produits sur titres de créances	640 364,31	198 115,28
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 387 607,59</b>	<b>937 152,49</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	19 737,97
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>19 737,97</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 387 607,59</b>	<b>917 414,52</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 661 673,71	1 612 453,84
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-274 066,12</b>	<b>-695 039,32</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 049,79	8 681,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-266 016,33</b>	<b>-686 357,73</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## **A - Règles d'évaluation des actifs:**

### **I Portefeuille titres :**

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du fonds professionnel spécialisé) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du fonds professionnel spécialisé est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du fonds professionnel spécialisé sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le fonds professionnel spécialisé s'est conformé(e) aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des fonds professionnel spécialisé. Ces règles sont applicables en fonction des titres détenus dans le portefeuille au jour de l'édition du prospectus.

### **Les actions :**

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs détenues par le fonds professionnel spécialisé sont évaluées par la société de gestion selon les critères suivants :

#### **1- Valeurs cotées**

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de Bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres étrangers cotés sont évalués sur la base du dernier cours de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de leur marché principal converti en Euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ; lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces titres sont évalués selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

Les valeurs et titres détenus par le fonds professionnel spécialisé sont évalués afin d'établir les valeurs liquidatives et de procéder aux arrêts comptables, selon les règles décrites ci-dessous.

#### **2-Les instruments financiers non cotés**

Les instruments financiers non cotés sont comptabilisés la première année, par MIROVA, à leur valeur d'acquisition. A l'issue de la période probatoire<sup>1</sup>, les titres sont valorisés au moins une fois par an. Les réévaluations éventuelles sont effectuées par MIROVA et sous le contrôle du Commissaire aux comptes du fonds professionnel spécialisé, dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables.

Trois types d'instruments financiers sont distingués :

- les titres donnant accès au capital de la structure ;
  - les billets à ordre ;
  - les obligations.
  - MIROVA étudie la réévaluation des titres en portefeuille, dans les cas suivants :
    - Existence d'une transaction récente avec un tiers indépendant dans la société concernée ;
    - Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieure payée par le fonds professionnel spécialisé ;
    - Existence de transactions intervenues entre des personnes indépendantes (intervention d'un tiers) et portant sur un montant significatif de titres, à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieurement payée par le fonds professionnel spécialisé.
- A défaut de disposer de références externes, les titres seront évalués à partir des trois grandes familles d'évaluation suivantes :
- Méthodes des comparables (existence de transactions récentes sur un comparable coté ou non coté) ;
  - Méthodes d'évaluation par les flux ;
  - Méthodes patrimoniales.

En cas de l'impossibilité d'utiliser l'une des méthodes précédentes, les titres donnant accès au capital sont maintenus à leur prix de revient.

Les billets à ordre et les obligations sont évalués à leur valeur historique et font l'objet à l'issue de la période probatoire à l'instar des titres de capital d'une réévaluation ou d'une décote en fonction des critères précis et spécifiques.

Dans tous les cas, en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, l'évaluation est corrigée à la baisse.

### **3- Décotes applicables sur instruments financiers non cotés**

L'évaluation des titres est révisée à la baisse en appliquant une décote en cas de constatation par MIROVA d'éléments tangibles et déterminants qui contribuent à une variation significative de la situation nette et/ou des perspectives de la société (à la baisse) par rapport à ce qui a été constaté lors de la dernière évaluation.

Il est dans ce cas, constaté des provisions comptables, selon un processus validé ad hoc. La décote sera réduite dès que des éléments probants permettront de reprendre la totalité ou une partie des décotes comptables.

### **4- Cas des avances en comptes courants**

Les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Le montant nominal est majoré des intérêts courus éventuels qui s'y rattachent.

Cette évaluation est révisée à la baisse en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, ses perspectives, sa rentabilité ou sa trésorerie

### **Les obligations :**

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### **Les valeurs mobilières :**

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

### **Les fonds :**

Les parts ou actions de fonds sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la

valeur liquidative du fonds professionnel spécialisé sont évalués sur la base d'estimation fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

### **Titres de créances négociables (« TCN ») :**

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

## **2 Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

### **Les marchés à terme fermes et conditionnels organisés**

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

#### **Les swaps :**

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » (Synthetic Equity Swaps) ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

### **Les changes à terme :**

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

### **3 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

#### **A) Engagements sur marchés à terme fermes :**

##### **1) Futures :**

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

#### **2) Engagements sur contrats d'échange :**

##### **a) de taux**

contrats d'échange de taux adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

##### **b) autres contrats d'échange**

Ils seront évalués à la valeur de marché.

#### **B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :**

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

### **4 Devises**

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### **5 Instruments financiers non cotés et autres titres**

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## **B Méthodes de comptabilisation**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du fonds et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de cette période. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

## **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Ce fonds professionnel spécialisé a été transformé en tant que fonds professionnel spécialisé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 07/08/2014.

Le document «politique de vote» est disponible sur le site Internet de MIROVA «[www.mirova.com](http://www.mirova.com)».

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus complet doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts MIROVA SOLIDAIRE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MIROVA SOLIDAIRE M	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>301 513 524,99</b>	<b>309 878 063,59</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	24 503 630,64	17 262 061,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 747 263,11	-26 943 902,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	172 854,08	383 467,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-730 367,69	-523 561,74
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-6 816,81	-990,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 544 147,00	2 153 425,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 674 648,42	5 130 501,42
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 130 501,42	-2 977 075,84
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-274 066,12	-695 039,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>316 975 642,98</b>	<b>301 513 524,99</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 272 207,65	7,03
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>22 272 207,65</b>	<b>7,03</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Billets à ordre	14 347 122,69	4,53
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>14 347 122,69</b>	<b>4,53</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 189 957,65	6,69	0,00	0,00	1 082 250,00	0,34	0,00	0,00
Titres de créances	14 347 122,69	4,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 093 861,03	0,35
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 318 743,44	0,42	277 127,87	0,09	3 898 269,44	1,23	11 437 965,77	3,61	5 340 101,13	1,68
Titres de créances	0,00	0,00	6 248 149,07	1,97	6 430 235,70	2,03	948 032,47	0,30	720 705,45	0,23
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 093 861,03	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	50 207,15
	Autres créances	300 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>350 207,15</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	249 520,55
	Dettes pour défaut de paiement	1 332 500,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 582 020,55</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 231 813,40</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	879,3294	8 546 615,72
Parts rachetées durant l'exercice	-445,0992	-4 351 815,04
Solde net des souscriptions/rachats	434,2302	4 194 800,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 392,0786	
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	145 206,1129	15 957 014,92
Parts rachetées durant l'exercice	-67 551,0671	-7 395 448,07
Solde net des souscriptions/rachats	77 655,0458	8 561 566,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 488 690,1506	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MIROVA SOLIDAIRE M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	343 568,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 318 105,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			97 761 561,66
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	33 310 943,31
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	10 122 484,05
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	54 328 134,30
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>97 761 561,66</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-266 016,33	-686 357,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-266 016,33</b>	<b>-686 357,73</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-128 239,16	-57 040,68
<b>Total</b>	<b>-128 239,16</b>	<b>-57 040,68</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-137 777,17	-629 317,05
<b>Total</b>	<b>-137 777,17</b>	<b>-629 317,05</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-568 790,51	-140 100,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-568 790,51</b>	<b>-140 100,12</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-77 216,24	-132 344,58
<b>Total</b>	<b>-77 216,24</b>	<b>-132 344,58</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-491 574,27	-7 755,54
<b>Total</b>	<b>-491 574,27</b>	<b>-7 755,54</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>218 034 294,38</b>	<b>252 578 258,32</b>	<b>309 878 063,59</b>	<b>301 513 524,99</b>	<b>316 975 642,98</b>
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE I en EUR</b>					
Actif net	28 613 637,47	38 003 600,88	41 330 739,96	38 468 212,01	42 972 467,21
Nombre de titres	2 916,2182	3 899,4654	4 261,9670	3 957,8484	4 392,0786
Valeur liquidative unitaire	9 811,89	9 745,84	9 697,57	9 719,47	9 784,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	39,10	6,04	-8,63	-33,43	-17,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-44,18	-36,66	-49,21	-14,41	-29,19
<b>Parts MIROVA SOLIDAIRE M en EUR</b>					
Actif net	189 420 656,91	214 574 657,44	268 547 323,63	263 045 312,98	274 003 175,77
Nombre de titres	1 732 802,2583	1 971 274,7940	2 473 203,4622	2 411 035,1048	2 488 690,1506
Valeur liquidative unitaire	109,31	108,85	108,58	109,10	110,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,43	0,06	-0,09	0,00	-0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,21	-0,13	-0,27	-0,26	-0,05

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
HELENOS SA	EUR	2 151	1 946 547,45	0,61
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 946 547,45</b>	<b>0,61</b>
<b>FRANCE</b>				
1001PACT (1001 PACT COMMON EQUITY A) WR 04-05-23	EUR	727	0,00	0,00
1001 PACT COMMON EQUITY A	EUR	3 815	2 623 384,75	0,83
AMMAREAL	EUR	290	696 000,00	0,22
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	20 390	1 570 030,00	0,50
ENERCOOP	EUR	1 000	100 000,00	0,03
ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	EUR	41 990	5 164 770,00	1,63
EQUISOL A	EUR	2 810	57 576,90	0,01
EQUISOL B	EUR	8 990	184 205,10	0,05
EQUISOL C	EUR	3 000	61 470,00	0,02
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	527 000,00	0,16
FEMU QUI	EUR	1 739	268 710,28	0,08
FONCIERE SOLIDAIRE LEOPOLD BELLAN	EUR	148 780	1 562 190,00	0,50
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS	EUR	553 800	515 034,00	0,16
FONCIERE TERRE DE LIENS	EUR	102 367	10 748 535,00	3,39
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	14 362	1 505 281,22	0,48
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	420 771	44 101 008,51	13,91
GARRIGUE	EUR	300	13 299,00	0,00
GROUPE ID'EES	EUR	2 609	587 938,15	0,18
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	232 149	34 822 350,00	10,99
HERRIKOA	EUR	254 575	796 819,75	0,25
I-GREC AO	EUR	1 405	796 719,30	0,26
INCO INVESTISSEMENT	EUR	72 842	6 841 320,64	2,16
LURZAINDIA	EUR	200 000	200 000,00	0,07
MICROFINANCE SOLIDAIRE	EUR	440 476	449 285,52	0,14
NEF PART B	EUR	110 753	3 322 590,00	1,04
NOVETAPE	EUR	10 000	1 065 700,00	0,34
OPTIMA BSA R	EUR	192 000	0,00	0,00
PHITRUST PARTENAIRES	EUR	699 835	678 839,95	0,22
PROLOG UES	EUR	65 500	13 100 000,00	4,14
PROMOTION PARTICIP. COOP. ECO.	EUR	150 612	3 183 937,68	1,01
SAS FONCIERE CHENELET	EUR	47 665	561 970,35	0,18
SAS OPTIMA LA VARAPPE	EUR	192 000	1 777 920,00	0,56
SCA LES FEVES	EUR	177 456	1 778 996,40	0,56
SCIC EHD	EUR	834 950	16 699 000,00	5,27
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	EUR	10 000	142 600,00	0,05
SIDI ASSOCIATION	EUR	15 131	2 299 912,00	0,72
SOGAMA A	EUR	87 520	2 334 158,40	0,73
SOLIFAP SHS C	EUR	21 891	11 536 557,00	3,64
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>172 675 109,90</b>	<b>54,48</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>174 621 657,35</b>	<b>55,09</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>174 621 657,35</b>	<b>55,09</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ABONDANCE DE JOIE 1.0% 31-03-28	EUR	1 500	1 501 890,41	0,48
ABONDANCE DE JOIE 1% 31-03-28	EUR	1 500	1 501 658,84	0,47
ACTED 2.5% 13-12-26	EUR	125	1 266 905,74	0,40
ACTED 2.5% 15-12-28	EUR	350	3 546 986,30	1,12
ACTED 3.5% 31-07-24	EUR	620 000	639 743,44	0,20
ADIE TA 1,5% 03/29	EUR	250	2 512 395,83	0,79
ALIMA 4.0% 20-12-25	EUR	333 000	340 067,00	0,11
AMMAREAL 5.0% 15-04-27 CV	EUR	126	309 960,00	0,10
ENERCOOP TPA17 6.0% 12-09-24	EUR	3 000	309 000,00	0,10
ETHIQUABLE 3.0% 27-12-28	EUR	1 000	1 014 754,10	0,32
ETHIQUABLE AUTRE V 10-09-26	EUR	700	712 250,00	0,22
FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 3.47% 10-09-29	EUR	1 500 000	1 539 638,33	0,49
IGREC 5.0% 31-01-25 OCA	EUR	7 040	277 127,87	0,08
LES GLENANS 3.45% 20-07-28	EUR	350	352 985,21	0,11
NEF 2.5% 30-06-31	EUR	250	2 531 079,23	0,80
PREMIERE URGENCE INTLE 4.0% 23-05-30	EUR	11	560 849,32	0,17
SCIC ENVIE AUTONOMIE 5.0% 31-12-32	EUR	7 000	708 534,25	0,23
SCOPELEC TPA18 0.0% 14-12-26	EUR	2 500	500 000,00	0,16
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	100	1 007 295,08	0,32
TREMLIN 2.69% 11-06-27	EUR	25	251 635,31	0,08
UCPA SPORT LOISIRS 3.5% 05-07-25	EUR	50	517 451,39	0,16
UCPA SPORT VACANCES ASSOCIATION 2.5% 27-10-23	EUR	370 000	370 000,00	0,12
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>22 272 207,65</b>	<b>7,03</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>22 272 207,65</b>	<b>7,03</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>22 272 207,65</b>	<b>7,03</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	312,2777	33 310 943,31	10,51
OSTRUM SRI MONEY I-C	EUR	777	10 122 484,05	3,19
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	502,6804	54 328 134,30	17,14
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>97 761 561,66</b>	<b>30,84</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>97 761 561,66</b>	<b>30,84</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>FRANCE</b>				
ALTER EQY 3P A	EUR	130	722 043,40	0,23
BIO FILIERES DURABLES PART A2	EUR	1 000 000	331 000,00	0,10
CITIZEN CAPITAL II FPCI	EUR	800	447 016,00	0,14
CITIZEN CAPITAL III FONDS D'ENTREPRISES A MISSION FPCI A	EUR	5 000	1 014 300,00	0,32
CITIZEN CAPITAL IMPACT INITIATIVE	EUR	2 000	714 920,00	0,23
IMPACT CROISSANCE IV PARTS A	EUR	300	1 696 248,00	0,53
RING MISSION VENTURE CAPITAL I Part A	EUR	2 000	757 580,00	0,24
WCP IMPACT DEV 1 PART A	EUR	20 000	1 295 320,00	0,41

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 978 427,40</b>	<b>2,20</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>6 978 427,40</b>	<b>2,20</b>
<b>Autres organismes non européens</b>				
<b>MAURICE</b>				
IP AFRIQUE ENTREPRENEURS II LP LIBERE	EUR	2 000 000	1 132 618,60	0,36
<b>TOTAL MAURICE</b>			<b>1 132 618,60</b>	<b>0,36</b>
<b>TOTAL Autres organismes non européens</b>			<b>1 132 618,60</b>	<b>0,36</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>105 872 607,66</b>	<b>33,40</b>
<b>Autres instruments financiers</b>				
<b>Billets à ordre</b>				
ADIE 1.02076% 16-05-25	EUR	1 500 000	1 563 049,41	0,49
ADIE ASS FOR 1.0% 22-09-25	EUR	500 000	518 579,16	0,17
EBS LE RELA F 2.3% 27-11-24	EUR	300 000	324 764,38	0,10
EBS LE RELA F 2.5% 27-11-25	EUR	300 000	326 917,81	0,10
EHD 2.0% 16-12-24	EUR	500 000	525 771,54	0,17
EHD 2.2% 16-12-25	EUR	500 000	527 906,85	0,17
EHD 2.4% 16-12-26	EUR	1 000 000	1 062 052,78	0,33
EHD 3.2% 02-12-25	EUR	500 000	554 706,66	0,17
EHD 3.232% 26-05-25	EUR	1 000 000	1 132 304,55	0,36
FONC SOLI VIL 1.546% 25-09-25	EUR	89 400	94 500,20	0,03
FONC SOLI VIL 1.72% 25-09-26	EUR	89 400	94 968,27	0,03
FONC SOLI VIL 1.902% 24-09-27	EUR	89 400	95 424,25	0,03
FONC SOLI VIL 2.0% 12-12-29	EUR	285 500	294 401,34	0,09
FRANCE ACTIVE 0.07% 16-12-24	EUR	1 000 000	1 001 775,89	0,32
GREE CREA 4.605% 21-10-24	EUR	200 000	243 005,91	0,08
LEMON TRI 5.0% 28-12-26	EUR	500 000	565 144,52	0,18
MICR SOLI 1.5% 30-09-24	EUR	150 000	156 182,88	0,05
MICR SOLI 1.5% 30-09-25	EUR	150 000	156 182,88	0,05
SIMPLON 5.5% 31-05-27	EUR	382 500	426 304,11	0,13
SIMPLON 5.5% 31-05-28	EUR	382 500	426 304,11	0,14
SIMPLON 5.5% 31-05-29	EUR	382 500	426 304,11	0,13
SIMPLON 5.5% 31-05-30	EUR	382 500	426 304,11	0,14
SNL PROLOGUES 2.0% 17-12-25	EUR	1 000 000	1 051 486,23	0,33
SNL PROLOGUES 2.0% 17-12-26	EUR	1 000 000	1 051 486,23	0,33
SNL PROLOGUES 2.102% 26-05-25	EUR	1 200 000	1 301 294,51	0,41
<b>TOTAL Billets à ordre</b>			<b>14 347 122,69</b>	<b>4,53</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>			<b>14 347 122,69</b>	<b>4,52</b>
<b>Créances</b>			<b>350 207,15</b>	<b>0,11</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 582 020,55</b>	<b>-0,50</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 093 861,03</b>	<b>0,35</b>
<b>Actif net</b>			<b>316 975 642,98</b>	<b>100,00</b>

Parts MIROVA SOLIDAIRE I	EUR	4 392,0786	9 784,08
Parts MIROVA SOLIDAIRE M	EUR	2 488 690,1506	110,09



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Mirova Solidaire  
Identifiant d'entité juridique : 9695 004YETIPU4H2G7 19

## Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 7.84%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 59.57%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir en titres de capital et/ou de dette émis par des structures agréés explicitement comme entités solidaires ainsi que des titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux; à condition que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un quelconque Objectif de Développement Durable des Nations Unies et que les structures financées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

67.41% des actifs nets du fonds au 30/06/2025 ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable, compte tenu du niveau de liquidité élevé exigé pour ce fonds investissant dans des titres non liquides mais portés par des fonds eux-mêmes liquides (sous forme de FCP/FCPE). L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 0.00% : En effet, le fonds est à vocation principalement sociale et il n'existe pas à ce jour de taxonomie européenne sociale et de critères d'examen techniques associées.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

Les investissements réalisés se sont portés conformément à l'objectif de gestion sur des entreprises non cotées à forte utilité sociale, environnementale, territoriale. En France, ces entreprises évoluent principalement au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nos investissements couvrent tous les statuts juridiques de l'ESS et de l'entrepreneuriat social : coopératives, associations, SA, SAS, SCA, SCIC, SARL ou encore FCPR/FCPI « Impacts ». Au 30 juin 2025, les secteurs « Logement » et « Emploi / Social » qui représentent respectivement 40.04% et 28.40% des investissements, sont les deux principales thématiques du portefeuille. Au travers de cette allocation, le FPS réalise un niveau d'utilité sociale et de lutte contre l'exclusion élevé conforme à ses objectifs. La thématique « Environnement/Agriculture » représente 10.88% en moyenne du portefeuille avec des investissements réalisés dans les secteurs de l'agriculture, des énergies décarbonées et de l'économie circulaire. Le poids de ce secteur progresse régulièrement avec l'implémentation de nouveaux projets chaque année. La solidarité internationale totalise 7.72% en moyenne du portefeuille : depuis sa création en 2006, Mirova Solidaire alloue une part significative de ses investissements à des objectifs de lutte contre la pauvreté en dehors de la France. Au travers de cette thématique, le fonds facilite les financements innovants à destination des populations les plus vulnérables dans les pays émergents au travers des microcrédits (IMF), des ONG d'urgence humanitaire et du financement de l'entrepreneuriat social.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Point préalable** : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Les résultats des indicateurs de durabilité au 30/06/2025 sont :

- La part des investissements durables du fonds est de 67.41 %
- La part des investissements durables du fonds avec un objectif environnemental est de 7.84 %
- La part des investissements durables du fonds avec un objectif Social est de 59.57 %
- La part des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0.00 %
- La part des investissements « Autres » (Non durables) est de 32.59 %.

Impacts consolidés des sociétés en portefeuille (à fin 2024) :

*Impacts consolidés des sociétés en portefeuille, détenus en direct et en indirect au travers de Mirova Solidaire (à fin 2024):*

- Salariés : 23 121\*
  - Nombre de salariés en situation de handicap à fin 2024 : 301\*
  - Nombre de femmes à des postes de management à fin 2024 : 369\*
- Bénéficiaires d'une place en EHPAD fin 2024 : 1 613\*
- Montant des micro-crédits ouverts à fin 2023 : 5.67 milliards d'€\*
- Bénéficiaires de logements sociaux et d'insertion à fin 2024 : 9 991\*
- Montant total des financements actifs à fin 2024 : 3.78 milliards d'€\*
  - 868 millions d'€ dédiés à des programmes de solidarité internationale en 2024\*
- Hectares sous label Agriculture Biologiques à fin 2024 : 131 615 hectares\*
- Tonnage de déchets recyclés en 2024 : 92 417 tonnes\*
- Puissance installée (en MW) à fin 2024 : 845 MW\*

\* Taux de couverture supérieur à 90%

### **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période précédente, les performances des indicateurs de durabilité n'ont pas varié significativement. La faible progression de la part des investissements "autres" correspond à des versements effectués en fin d'année placés en placements monétaires.

### **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société bénéficiaire, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) SFDR).

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, Mirova peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de

des modèles d'affaires des entreprises considérées comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- Analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- Analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- Analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- Contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova lors de la prise en compte des PAI.

Indicateur de durabilité négatif	Comment les PALs sont pris en compte par Mirova		
Emissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs</li> </ul>	
	2. Empreinte carbone		
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies		
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion s'appliquant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé.</li> <li>2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dérivés.</li> <li>3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier.</li> <li>4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : <ul style="list-style-type: none"> <li>Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO<sub>2</sub>/kWh.</li> <li>En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, EPC, O&amp;M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négocié de charbon, à partir de 5% des revenus.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030.</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent</li> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>	
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable		
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique		
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement</li> </ul>	
Eau	8. Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>	
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>	
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement</li> </ul>	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales		
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes		
	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)		
Indicateurs PAI supplémentaires	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>	
	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme		<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</li> <li>Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement</li> </ul>
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption		

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Mirova examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Mirova examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire.

Les sociétés jugées par le Gestionnaire comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont

reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non admissibles.

Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissement ci-dessous :

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	Services de conseil et de gestion en investissement	19.17	France
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT B	Services d'investissement	13.46	France
HABITAT ET HUMANISME SOINS	Services immobiliers	10.48	France
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	9.15	France
SCIC EHD	Actions	4.96	France
PROLOG UES	Actions	4.05	France
FONCIERE TERRE DE LIENS	Biotechnologie agricole Edifice /	3.64	France
SOLIFAP	Construction - Divers	3.46	France
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	3.07	France
INCO INVESTISSEMENT	Actions	2.03	France
ENERGIE PARTAGEE	Recyclage	1.56	France
LA NEF ACTION B	Finance de spécialité	1.09	France
ACTED TA 2.5% 15-12-28	Obligations à taux fixe	1.05	France
PROMOTION PARTICIP.COOP.ECO	Services financiers diversifiés	0.96	France
NOVETAPE	Actions	0.85	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2024-30/06/2025

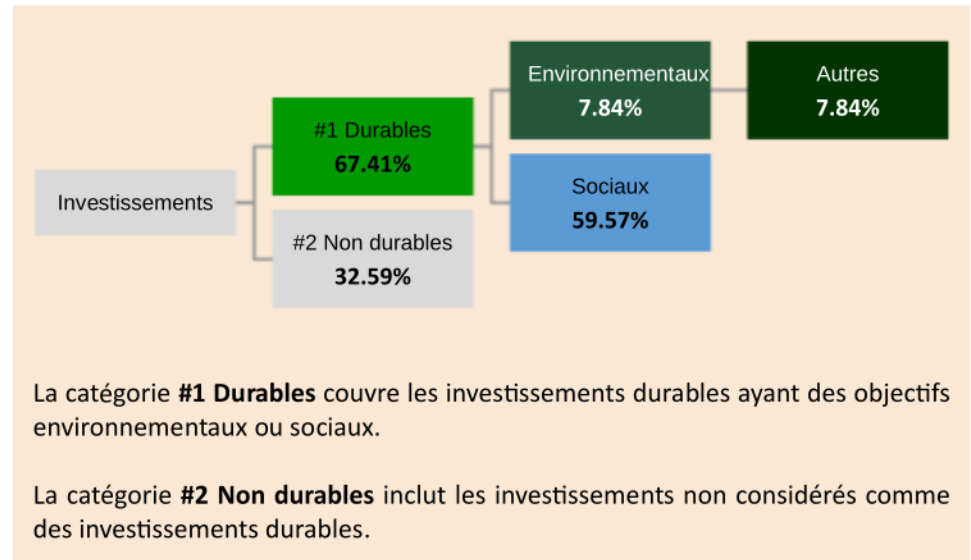


Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 67.41%\* des actifs nets du fonds sur la période référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable.

\*moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

### ● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Remarque : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.



Précision : le terme non durable fait référence aux liquidités du fonds (cash et OPC monétaire).

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Sur la période référence, le fonds a principalement investi dans les secteurs solidaires suivants :

Investissements	%
Logement	40.04
Emploi/Social	28.40
Environnement/Agriculture (Env&Agri.)	10.88
Multithématiques	12.95
Solidarité internationale	7.72



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a principalement un objectif d'investissement social.

Il peut toutefois investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans ce cas, l'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus (limités à l'objectif (a) à ce jour) est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Gestionnaire et d'une qualité adéquate.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à

A ce stade, et compte tenu de son objectif d'investissement principal, 0.00% des actifs nets du fonds ont été alignés sur la taxinomie de l'UE au 30/06/2025.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

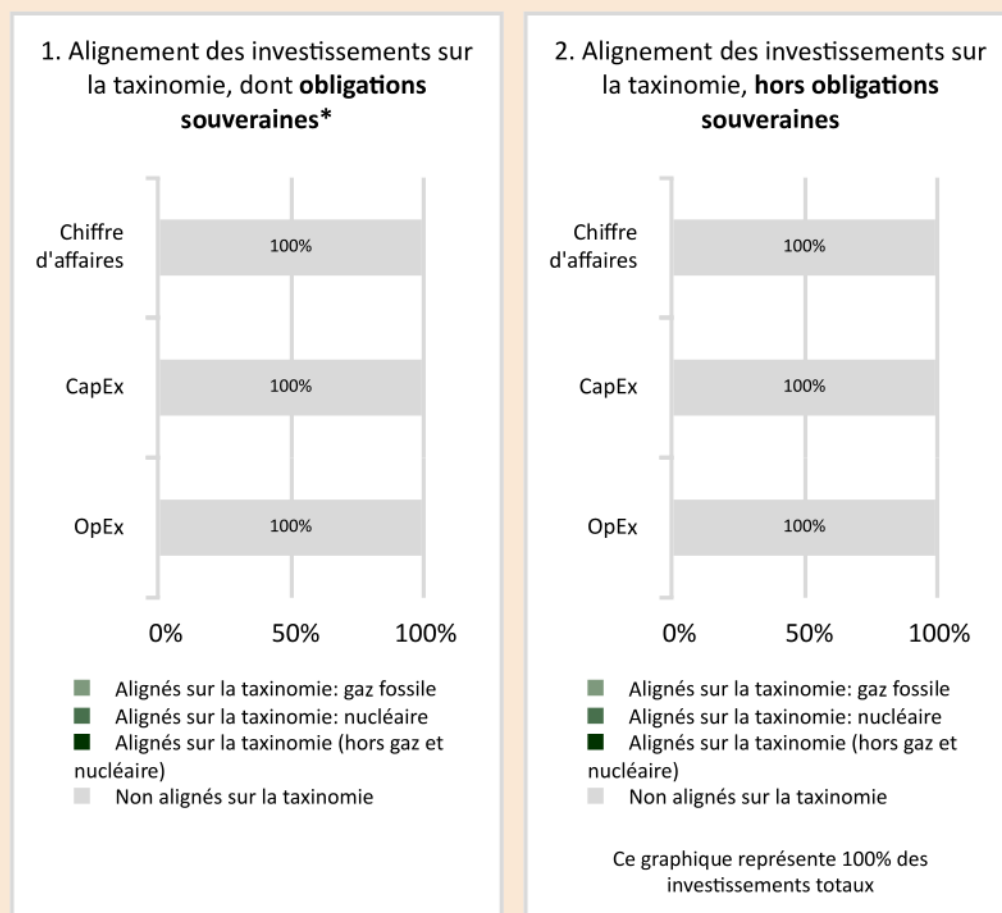
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour

montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxinomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 0.0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 7.84 % dans des investissements durables avec un objectif environnemental qui peuvent inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE.

La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : le climat, la biodiversité et l'économie circulaire.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- Aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- Soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- Favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Il n'y a pas un engagement du Fonds à réaliser une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental non-aligné sur la taxinomie de l'UE.

Par exemple, en décembre 2024 le fonds a renforcé sa participation dans la foncière agricole solidaire SCA TERRE DE LIENS. Agréée ESUS, son objectif est de faciliter l'accès aux terres agricoles et d'aider les agriculteurs à s'installer en créant des fermes agroécologiques sur l'ensemble du territoire français. En favorisant des pratiques agroécologiques, TERRE DE LIENS génère des impacts positifs environnementaux tels que la préservation des sols et de la biodiversité, la gestion de l'eau ou encore le bien-être animal grâce notamment à des baux ruraux environnementaux (BRE). Ainsi, à fin 2024, 11 240 hectares ont été convertis à l'agroécologie et certifiés Agriculture Biologique. Depuis le début de son activité, Terre de Liens a acquis 300 fermes partout en France et a contribué à l'installation de 700 paysannes et paysans. TERRE DE LIENS apporte une réponse positive aux enjeux du développement durable et représente donc un investissement durable sur le plan environnemental.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 59.57% dans des investissements sociaux durables.

La société de gestion réalise une évaluation globale de la durabilité de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être, l'inclusion et la diversité.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- Favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- Soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- Promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Par exemple, en juillet 2024, le fonds a renforcé sa participation dans la foncière solidaire NOVETAPE. Agréée ESUS, NOVETAPE a été créée par l'association Résidétapes, dont la vocation depuis 25 ans est de faciliter l'accès à l'emploi et la mobilité des parcours grâce à une offre de logement temporaire, abordable et accompagnée. Fin 2024, NOVETAPE a

permis l'installation de 188 bénéficiaires n'avaient pas de logements privés préalablement. La foncière dispose d'un agrément maîtrise d'ouvrage d'insertion sur les territoires sur lesquels elle développe son activité, témoignant du caractère très social de l'offre de logement qu'elle promeut.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à n'investir que dans des titres qualifiés d'investissement durable.

À des fins de gestion de trésorerie, une partie de son actif peut être constitué de liquidités ou de titres équivalents.

En raison de leur nature, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.

Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques.

En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable



  
**mirova**  
Responsible Investing

## **MIROVA**

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 19 00 20

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros

Agréée par l'AMF sous le n°GP 02014, en date du 26 août 2002

Conseil pour affaires et autres conseils de gestion-7022Z

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°394 648 216